

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2992

31 octobre 2015

SOMMAIRE

3J Investments	143576	Th Fides S.à r.l.	143571
3W Investments S.A., SPF	143616	Topflite Holding Luxembourg S.A.	143576
A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A.	143577	Tripolis Holdings GP S.à r.l.	143570
Agata S.A.	143577	Triton IV LuxCo No.19 S.à r.l.	143599
A.G. Consulting S.A.	143571	T.T.V. Finances S.A.	143570
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company)	143577	TVLD Participations S.A.	143571
Al Beauty S.à r.l.	143577	Tyndall Management Services S.A.	143573
Amesmo Corporation S.à r.l.	143576	Uni-Deff Sicav	143573
be2	143616	Unitex Investment Corporation S.A.	143571
Coconut Blue Limited	143585	U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l.	143576
CSP Lytham S.à r.l.	143582	Varialux S.A.	143594
Elcalux S.A.	143579	V&D Invest S.A.	143575
Eleaur S.à r.l.	143597	Vitruvian II Luxembourg S.à r.l.	143598
Elga S.A.	143575	Volterose Finance S.A.	143572
Enerdeal S.A.	143575	VQ One S.à r.l.	143572
Eurizon Investment Sicav	143574	Watchluxus S.A.	143573
Irocy Finance S.à r.l.	143599	Weiri S.A.	143575
LDF65 S.à r.l.	143574	Weiri S.A.	143574
Monceau International S.A.	143578	Weiri S.A.	143572
Saltri II LuxCo S.à r.l.	143570	Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.	143572
Shanti Financial Holdings	143597	World Property S.A.	143570
Shieer Luxembourg S.A.	143571	WWW S.A.	143599
Teno Investments S.à r.l.	143570	Zitro International S.à r.l.	143573
		Zitro S.à r.l.	143573

Teno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015153770/9.
(150168388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 118.123.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153760/10.
(150168789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Tripolis Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26 A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2015.
Référence de publication: 2015153765/10.
(150168914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

World Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 164.374.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour World Property S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015153828/11.
(150168613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 175.379,49.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.570.

EXTRAIT

Par résolutions écrites datées du 11 septembre 2015, les associés de la société ont décidé de nommer Peter Therman, demeurant au Norra esplanaden 5, 00170 Helsinki (Finlande) en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri II Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015154173/14.
(150169312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Unitex Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.315.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153786/9.

(150169064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Th Fides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015153773/10.

(150169109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

TVLD Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.314.

Le bilan au 31/10/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153782/10.

(150169014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Shieer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.710.

La société Lighthouse Services S.à r.l. a déclaré sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société Shieer Luxembourg S.A. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B73.710, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Lighthouse Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015153735/12.

(150168838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Extrait des résolutions prises par l'Administrateur Unique en date du 15 septembre 2015

1^{ère} résolution:

L'Administrateur Unique met fin au mandat de dépositaire de la société anonyme FASCOLUX S.A., avec siège social au 15, Rue Astrid, L-1143 Luxembourg, avec effet au 03 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.G. CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2015153847/13.

(150169198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

VQ One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.002,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 185.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153806/10.

(150168791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Volterose Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 98.349.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015153802/12.

(150168723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Weiri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 159.534.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 janvier 2015

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration Monsieur Nico HANSEN, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer en qualité d'Administrateur délégué Monsieur Nico HANSEN, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2015153822/15.

(150169025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.147.

EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 24 janvier 2013, l'Associé unique de la Société, Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139. 331, demeure désormais professionnellement au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015153810/17.

(150168690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Tyndall Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 45.837.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015153783/10.

(150168619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Uni-Deff Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153785/10.

(150168731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Zitro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.648.

Les comptes annuels consolidés de Bryke Overseas, S.L. au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153834/11.

(150168322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Zitro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.518.151,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.254.

Les comptes annuels consolidés de Bryke Overseas, S.L. au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153836/11.

(150168321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Watchluxus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.678.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/09/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015153818/12.

(150168971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Weiri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.534.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 janvier 2015

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateurs les personnes suivantes:

- Madame Sophie BATARDY, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

- Monsieur Alain BARTHOLME, né le 25 août 1972 à Ettelbruck, demeurant professionnellement au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en 2016, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur délégué.

Référence de publication: 2015153821/17.

(150169025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration par voie circulaire du 18 août 2015 la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Ugo Sansone et approuve la cooptation de Monsieur Gabriele Miodini, résidant professionnellement au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Sicav, avec effet immédiat.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Miodini prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

EURIZON INVESTMENT SICAV

Référence de publication: 2015154817/18.

(150170458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.875,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique prise le 15 septembre 2015 que:

- Anders KARLSTRÖM, gérant A de la Société, a démissionné avec effet au 16 septembre 2015, et

- Erik FORSBERG, né le 14 juin 1971 à Skön (Suède) et ayant son adresse professionnelle à Hesselmans Torg 14, 105 24 Stockholm, Suède, précédemment gérant B de la Société, a été changé en gérant A de la Société avec effet au 16 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

D'autre part, Yves FLYPO a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet au 15 septembre 2015 et le conseil de gérance a décidé d'étendre les pouvoirs de Cindy TEIXEIRA GHYS, né le 5 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge (France) et ayant son adresse professionnelle au 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que délégué à la gestion journalière afin qu'elle ait un pouvoir de signature seule jusque 15.000,- EUR avec effet au 15 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154484/19.

(150170050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Weiri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 159.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015153820/9.
(150168837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

V&D Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 89.852.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015153788/10.
(150168620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Elga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4125 Esch-sur-Alzette, 16, rue des Franciscains.
R.C.S. Luxembourg B 186.496.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Derenbach, le 17/09/2015.
FRL SA
Signature
Référence de publication: 2015154829/12.
(150170238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Enerdeal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 149.547.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 septembre 2015

- a) Accord pour la nomination de deux nouveaux administrateurs:
- a. La société Maredco SA, ayant son siège 71 bte 3 boulevard du Jubilé à B-1080 Bruxelles, numéro d'entreprise 0461.117.115. Le mandat prendra fin le 15 septembre 2021
 - b. et monsieur Cédric Donck, né le 14 juillet 1966 à Antsirabe (Madagascar), domicilié avenue Coghen 183, à B-1180 Uccle; Le mandat prendra fin le 15 septembre 2021
- b) Accord pour révision des dates de fin de mandat de tous les autres administrateurs à savoir:
- a. Monsieur Francois Neu, né le 28 juin 1968 et domicilié 2 rue Floréal à B-6700 Arlon. Son mandat d'administrateur prendra fin le 15 septembre 2021
 - b. La société Smart Future SPRL ayant son siège Grand-Route 84 A à B-1474 Ways. Son mandat d'administrateur prendra fin le 15 septembre 2021
 - c. La société Verboven Consulting BVBA ayant son siège Krijgslaan 190 à B-9000 Gent. Son mandat d'administrateur prendra fin le 15 septembre 2021
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ENERDEAL S.A.

Référence de publication: 2015154832/23.
(150170597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

3J Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 65-67, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 167.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015153838/9.
(150168379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 185.190.

Les comptes annuels pour la période du 3 mars 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2015.
Référence de publication: 2015154222/11.
(150169662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Topflite Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.005.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2015.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Référence de publication: 2015154217/14.
(150169607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Amesmo Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.018.

Extrait des Résolutions des actionnaires d'AMESMO CORPORATION S.à r.l. prises le 8 Septembre 2015

Les Associés d' Amesmo Corporation S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:
- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015
- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015, son mandat arrivant à échéance durant l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Robert McCorduck
Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.
Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Référence de publication: 2015153848/20.

(150169353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 50.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153846/9.

(150169512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company), Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D. COMPANY)

Un mandataire

Référence de publication: 2015153871/11.

(150169436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Al Beauty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Gand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.069.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153872/10.

(150169153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Agata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 181.089.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire pour l'exercice 2013 et 2014 tenue à 16.30 heures le 2 juillet 2015

Extrait des résolutions

1- L'assemblée générale ratifie la démission de Monsieur Eliseo Graziani de sa fonction d'administrateur ainsi que la nomination de Monsieur Nico Hoffeld, à la fonction d'administrateur de la société à partir de la date de sa nomination par cooptation, à savoir le 20 janvier 2015;

5- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse professionnelle des administrateurs Bernard KLEIN, Marcel EGLI et Nico HOFFELD, du 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg, au 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

6- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

M. Bernard KLEIN, adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

M. Marcel EGLI, adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

M. Nico HOFFELD adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B 39.844, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2015 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015153870/24.

(150169167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Monceau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 187.883.

L'an deux mille quinze.

Le huit septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Monceau International S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 187.883,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2202 du 20 août 2014,

au capital social de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000.-), représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9 Rabatt,

qui désigne comme secrétaire, Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9 Rabatt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon prénommée.

Le Bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- a) Augmentation du capital social à concurrence du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000.-) au montant de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-) par l'émission et la création de soixante millions (60.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire unique, la société anonyme Monceau Participations S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 187.882, et libération de ces actions moyennant un versement en numéraire du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-).

2.- Modification du paragraphe 6.1. de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-), représenté par quatre-vingt millions (80.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune."

3.- Pouvoirs à donner à l'administrateur unique de la Société afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

4.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000.-) au montant de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-) par l'émission et la création de soixante millions (60.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) SOUSCRIPTION - LIBERATION

Toutes les soixante millions (60.000.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées par l'actionnaire unique, la société anonyme Monceau Participations S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 187.882, moyennant un versement en numéraire du montant de SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 60.000.000.-).

Le montant de SOIXANTE MILLIONS EUROS (EUR 60.000.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 6.1. de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-), représenté par quatre-vingt millions (80.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à l'administrateur unique de la Société afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154517/80.

(150169440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Elcalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 136, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.982.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Maximino LOUSADA, électricien, né le 15 novembre 1967 à Bragança (Portugal), demeurant au 19, rue de Diekirch L 7440 Lintgen, et

2.- Monsieur Carlos NEVES PIRES, électricien, né le 1^{er} octobre 1977 à Luxembourg, demeurant au 29, rue Sidny Thomas, L-3574 Dudelange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêté entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeoise, dénommée: ELCALUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rollingen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand- Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de tout genre d'installation électrique ou robotique. La société a pour objet le développement, la réalisation, la commercialisation, la mise en place et l'entretien de tout genre d'équipement électrique et informatique. La société peut réaliser tout genre de liaison électrique et informatique, par câble, fibre optique, par ondes

optiques visibles ou invisibles, par ondes électromagnétiques ou par tout autre dispositif de communication. La société a encore pour objets tous actes, transactions, opérations généralement quelconques mobilières, immobilières, civiles, commerciales et financières, toute opération en relation avec des logiciels et matériaux informatiques en tout genre, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peut en favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Art. 6. En cas de création de nouvelles actions ou de cession d'actions de la société, un droit de préemption est réservé aux actionnaires de la société.

Pour chaque création ou cession tous les actionnaires de la société doivent être informés.

Les bénéficiaires du droit de préemption sont tenus à manifester leur volonté d'exercer le droit de préemption endéans les trois (3) mois à partir de la notification.

Le prix de vente des actions est convenu à l'avance et conviendra à la valeur nominale des actions.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution.

La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du Président du Conseil d'administration, par la signature conjointe d'un administrateur et du Président du Conseil d'administration ou bien par la seule signature du délégué du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du présent article.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mars à 16.00 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Maximino Lousada prénommé, cinquante	50 actions
Monsieur Carlos Neves Pires prénommé, cinquante	50 actions
TOTAL: TOTAL CENT	100 actions

Les actions ont été libérées à concurrence de 38,70% par un apport en numéraire immédiat d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,-).

Le montant de douze mille euros (EUR 12.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2020.

- Sont nommés administrateurs:

Monsieur Maximino Lousada, prénommé,

Monsieur Carlos Neves Pires, prénommé, et

Monsieur Joseph Serres, ingénieur en électrotechnique, né le 27 avril 1946 à Ettelbruck, demeurant au 10, rue du Coude, L-9027 Ettelbruck,

- Est nommé président:

Monsieur Maximino Lousada, prénommé

- Est nommée commissaire aux comptes:

Monsieur Tiago José GOMES VEIGA, électricien, né le 21 juin 1990 à Morreira/Braga (Portugal), demeurant au 4, rue de la Gare L 9420 Vianden.

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Joseph Serres, prénommé.

Le siège social de la société est fixé à L-7540 Rollingen, 136, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une (ou plusieurs selon le cas) autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maximino Lousada, Carlos Neves Pires, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 9 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28722. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154383/130.

(150169826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

CSP Lytham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.501.503,81.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.058.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and regulated by the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004 as amended, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred ninety-three thousand six hundred Euro (EUR 893.600,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145714,

- Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and regulated by the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004 as amended, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-five million three hundred fifty-nine thousand eighty-two Euros (EUR 25.359.082,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145778,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on August 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons, represented as mentioned above, are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of “CSP Lytham S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199058, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, prenamed, dated July 28, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose bylaws have not been amended since then.

II. The Company’s share capital is set at ten thousand British Pounds (GBP 10.000,00) represented by one million (1.000.000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0,01) each.

III. The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred ninety-one thousand five hundred three British Pounds and eighty-one penny (GBP 2.491.503,81) to raise it from its current amount of ten thousand British Pounds (GBP 10.000,00) to two million five hundred one thousand five hundred three British Pounds and eighty-one penny (GBP 2.501.503,81) by the creation and issuance of two hundred forty-nine million one hundred fifty thousand three hundred eighty-one (249.150.381) shares, having a nominal value of one penny (GBP 0,01) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., prenamed, though its proxyholder, resolves to subscribe for six million three hundred sixty-two thousand five hundred thirty-nine (6.362.539) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one penny (GBP 0,01) each, having an aggregate value of sixty-three thousand six hundred twenty-five British Pounds and thirty-nine penny (GBP 63.625,39), by incorporation of the amount of sixty-three thousand six hundred twenty-five British Pounds and thirty-nine penny (GBP 63.625,39) of the Company’s capital contribution account (account 115 “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”) recorded in the name of CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., prenamed, though its proxyholder, resolves to subscribe for one hundred eighty-three million forty-three thousand seven hundred fifty-two (183.043.752) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one penny (GBP 0,01) each, having an aggregate value of one million eight hundred thirty thousand four hundred thirty-seven British Pounds and fifty-two penny (GBP 1.830.437,52), by incorporation of the amount of one million eight hundred thirty thousand four hundred thirty-seven British Pounds and fifty-two penny (GBP 1.830.437,52) of the Company’s capital contribution account (account 115 “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”) recorded in the name of Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.

Thereupon intervened Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., a limited corporation established and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde,

employee, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal in August 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for fifty-nine million seven hundred forty-four thousand ninety (59.744.090) New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of one penny (GBP 0,01) each, for an aggregate value of five hundred ninety-seven thousand four hundred forty British Pounds ninety penny (GBP 597.440,90), by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable in the same amount held by Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by a contribution declaration of Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable to be contributed and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated August 28, 2015, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. The shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at two million five hundred one thousand five hundred three British Pounds and eighty-one penny (GBP 2.501.503,81) represented by two hundred fifty million one hundred fifty thousand three hundred eighty-one (250.150.381) shares with a nominal value of one penny (GBP 0,01) each.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de huit cent quatre-vingt-treize mille six cents Euros (EUR 893.600,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145714,

- Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de vingt-cinq millions trois cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.359.082,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145778,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données en août 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, sont les associés de la société à responsabilité limitée établie et existante au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CSP Lytham S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199058, constituée par acte reçu par Maître Jacques Kessler, prénommé, en date du 28 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix milles Livres Sterlings (GBP 10.000,00) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trois Livres Sterlings et quatre-vingt-un centimes de Livre Sterling (GBP 2.491.503,81), pour le porter de son montant actuel de dix milles Livres Sterlings (GBP 10.000,00) à deux millions cinq cent un mille cinq cent trois Livres Sterlings et quatre-vingt-un centimes de Livre Sterling (GBP 2.501.503,81) par la création et l'émission de deux cent quarante-neuf millions cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-une (249.150.381) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à six million trois cent soixante-deux mille cinq cent trente-neuf (6.362.539) Nouvelles Parts et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, ayant un montant total de soixante-trois mille six cent vingt-cinq Livres Sterlings et trente-neuf centimes de Livres Sterling (GBP 63.625,39), par incorporation d'un montant de soixante-trois mille six cent vingt-cinq Livres Sterlings et trente-neuf centimes de Livres Sterling (GBP 63.625,39) d'apport en capitaux propres de la Société non rémunéré par des titres enregistré au nom de CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à cent quatre-vingt-trois million quarante-trois mille sept cent cinquante-deux (183.043.752) Nouvelles Parts et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, ayant un montant total d'un million huit cent trente mille quatre cent trente-sept Livres Sterling et cinquante-deux centimes de Livres Sterling (GBP 1.830.437,52), par incorporation d'un montant d'un million huit cent trente mille quatre cent trente-sept Livres Sterling et cinquante-deux centimes de Livres Sterling (GBP 1.830.437,52) d'apport en capitaux propres de la Société non rémunéré par des titres enregistré au nom de Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.

Sur ce est intervenue Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procurator donnée sous seing privé en août 2015.

Ladite procurator restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à cinquante-neuf millions sept cent quarante-quatre mille quatre-vingt-dix (59.744.090) Nouvelles Parts et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, pour un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante Livres Sterlings et quatre-vingt-dix centimes de Livre Sterling (GBP 597.440,90), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., prénommé, à l'égard de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P. certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Carlyle Strategic Partners III (Cayman), L.P., ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 28 août 2015, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions cinq cent un mille cinq cent trois Livres Sterlings et quatre-vingt-un centimes de Livre Sterling (GBP 2.501.503,81) représenté par deux cent cinquante millions cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-une (250.150.381) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.”

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154349/193.

(150170009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Coconut Blue Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 200.004.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Martinus VAN WAGENBERG, born in Raamsdonk (Netherlands) on 19 August 1958 and residing c/o Le Guanahani Grand Cul de Sac 97133, Saint Barthelemy (French West Indies),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as said before, has requested the undersigned notary to state that:

- the appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company existing under the denomination of Coconut Blue LIMITED, British Virgin Islands company register number N° 1587094, with registered office Nemours Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated under the laws of the British Virgin Islands by virtue of the Memorandum and the Articles of Association dated May 27, May 2010;

- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Ratification of the written resolutions passed by the Sole Shareholder of the Company on the 5 August 2015, which resolved, amongst other matters, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg.

2. Acceptance of the resignation of and discharge to be given to the present Directors of the Company.

3. Confirmation of the transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality.

4. Submission of the Company to Luxembourg laws.

5. Adoption by the Company of the legal form of a "Société à responsabilité limitée".

6. Fixation of the Company's share capital to Four Hundred Twenty Thousand US dollars (USD 420,000.00), divided into One Hundred (100) ordinary shares without a nominal value.

7. Appointment as manager of the Company of Mr. Martinus van Wagenberg, residing c/o Le Guanahani Grand Cul de Sac 97133, Saint Barthelemy (French West Indies).

8. Establishment of the registered office of the Company at 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

9. Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

10. Restatement of the articles of association of the Company to bring them in conformity with Luxembourg Company law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder ratifies the resolutions passed by the Sole Shareholder of the Company in Tortola, the British Virgin Islands, on 5 August 2015, in which it was resolved, amongst other matters, to transfer the registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder accepts the resignation of the present directors of the Company and gives them discharge for their mandates until today.

Third resolution

The sole shareholder confirms the transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to submit the Company to Luxembourg laws.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to adopt the legal form of a «société à responsabilité limitée».

Sixth resolution

The sole shareholder decides to fix the share capital of the Company to four hundred twenty thousand US Dollars (USD 420,000.00), divided into one hundred (100) ordinary shares without a nominal value, all held by the sole shareholder.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr. Martinus VAN WAGENBERG, born in Raamsdonk (Netherlands) on 19 August 1958 and residing c/o Le Guanahani Grand Cul de Sac 97133, Saint Barthelemy (French West Indies) as sole manager of the Company for an undetermined period.

Eighth resolution

The sole shareholder decides to establish the registered office of the Company at 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

Ninth resolution

The sole shareholder decides to approve of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Tenth resolution

The sole shareholder decides to restate the articles of association of the Company to bring them in conformity with Luxembourg Company Law which will henceforth on read as follows:

Art. 1. Denomination. There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Coconut Blue Limited” (the «Company»), governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or

investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at four hundred twenty thousand US Dollars (USD 420,000.00) divided into One Hundred (100) shares without a nominal value.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, regardless of class, if any.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager, regardless of class, if any.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting

of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. Except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The corporate capital is valued at EUR 372,833.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Martinus VAN WAGENBERG, né à Raamsdonk (Pays-Bas) le 19 août 1958 et résidant à c/o Le Guanahani Grand Cul de Sac 97133, Saint Barthelemy (Antilles françaises).

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que

- la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Coconut Blue Limited, Registre des Société aux Iles Vierges Britanniques N° 1587094, avec siège social à Nemours Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques, en vertu du memorandum et des statuts datés du 27 mai 2010,

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Ratification des résolutions écrites prise par l'associé unique de la Société le 5 août 2015 par lesquelles il a été décidé entre autres de transférer le siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg.
2. Démission des administrateurs actuels de la Société et décharge relatifs à leurs mandats.
3. Confirmation du transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité des Iles Vierges Britanniques en société de nationalité luxembourgeoise.
4. Soumission de la Société aux lois Luxembourgeoises.
5. Adoption par la Société de la forme sociale de la « société à responsabilité limitée ».
6. Fixation du capital social de la Société à quatre cent vingt mille Dollars Américain (420.000,00 USD) divisé en cent (100) parts sociales ordinaires sans valeur nominale.
7. Nomination en tant que gérant de la Société de M. Martinus van Wagenberg résidant au residing c/o Le Guanahani Grand Cul de Sac 97133, Saint Barthelemy (Antilles françaises).
8. Etablissement du siège social de la Société au 15 rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.
9. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques.
10. Refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit des société luxembourgeois.

Première résolution

L'associé unique décide de ratifier les résolutions éprises par l'associé unique de la Société le 5 août 2015 par lesquelles il a été décidé notamment de transférer le siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission des administrateurs actuels de la Société et leur donne décharge de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une "Société à responsabilité limitée".

Troisième résolution

L'associé unique de confirmer le transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité des Iles Vierges Britanniques en société de nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de soumettre la société aux lois luxembourgeoises.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'adopter la forme sociale de « société à responsabilité limitée ».

Sixième résolution

L'associé unique décide de fixer le capital social de la Société à quatre cent vingt mille Dollars Américain (420.000,00 USD) divisé en cent (100) parts sociales ordinaires sans valeur nominale, toutes détenues par lui-même.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Martinus VAN WAGENBERG, né à Raamsdonk (Pays-Bas) le 19 août 1958 et résidant à c/o Le Guanahani Grand Cul de Sac 97133, Saint Barthelemy (Antilles françaises), pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique de la Société.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'établir le siège social de la Société au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan et la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Dixième résolution

L'associé unique décide la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit des sociétés luxembourgeois qui auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Coconut Blue Limited» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoir. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à quatre cent vingt mille Dollars Américain (420.000,00 USD) divisé en cent (100) parts sociales sous nominale.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail, PDF ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant,

dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société 19 est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à 2.2500,- EUR

Le capital social a été évalué à 327.833,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit mandataire comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015154336/493.

(150170158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Varialux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 146.652.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September,
before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Varialux S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 146.652 (the Company). The Company was incorporated on 15 May 2009, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 July 2009, n° 1312. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

Mr Laurent LEVAUX, director C, being absent, the Meeting unanimously waives the provisions of article 12.14 of the articles of association of the Company and decides to appoint Ms Clémence COLSON, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Jean-Marie BONTEMPS, jurist, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appoints Mr Matthieu TOURIN, law clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders present or holders of powers of attorney and the members of the Bureau;

II. the powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting; each shareholder of the Company waives the convening notices, considering itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance; the Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter;

IV. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Approval of the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to 31 August 2015;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation);
3. Discharge (quitus) of the directors of the Company for the performance of their respective mandate for the period from 1 January 2015 to the date of the Meeting;
4. Appointment of Mr Antoine Clauzel, director B, born on 12 December 1952 in Reims, France, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (liquidateur) in relation to the Liquidation (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the procedure of the liquidation of the Company; and
6. Miscellaneous.

V. After due deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to 31 August 2015.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate from 1 January 2015 to the date of the Meeting.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Antoine Clauzel, manager, born on 12 December 1952 in Reims, France, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company for the purpose of the Liquidation (the Liquidator).

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau sign together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de septembre,
devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,
se tient

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Varialux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de 31.000EUR et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.652 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2009 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1312 du 8 juillet 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

M. Laurent LEVAUX, administrateur C, étant absent, l'Assemblée renonce unanimement aux dispositions de l'article 12.14 des statuts de la Société, et décide de nommer Melle Clémence COLSON, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme présidente de l'Assemblée (le Président).

Le Président nomme M. Jean-Marie BONTEMPS, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit M. Matthieu TOURIN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau;

II. les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

III. il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée; chaque actionnaire de la Société renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance; l'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation);
3. Décharge (quitus) accordée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période du 1^{er} janvier 2015 à la date de l'Assemblée;
4. Nomination de M. Antoine Clauzel, administrateur, né le 12 décembre 1952 à Reims, France, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société en vue de la Liquidation (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société; et
6. Divers.

V. Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs du 1^{er} janvier 2015 à la date de l'Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Antoine Clauzel, administrateur, né le 12 décembre 1952 à Reims, France, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les membres du Bureau signent ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. COLSON, J-M. BONTEMPS, M. TURIN, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153791/168.

(150168339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**Shanti Financial Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eleaur S.à r.l).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.541.

L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1772 du 13 juillet 2012, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3478 du 20 novembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit LOCKMAN, employé privé, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société;
2. Transfert du siège social de la société;
3. Modification subséquente des statuts;
4. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en Shanti Financial Holdings, de sorte que l'article 4 a désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de Shanti Financial Holdings»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de sorte que la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à LUXEMBOURG»

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29329. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154384/58.

(150170146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.623.190,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.359.

Les statuts coordonnés au 08 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153792/10.

(150168864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

WWW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 78.889.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2015153832/10.

(150168780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Irocy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.050.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.324.

En date du 31 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris connaissance de la démission de Mr. Johannes Laurens de Zwart de son poste de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Irocy Finance S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015154448/14.

(150169715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Triton IV LuxCo No.19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Broschette.
R.C.S. Luxembourg B 199.970.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, who will be depositary of the present deed.

There appeared the following:

1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.07, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725,

represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 1 September 2015;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

and

2) TFF IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493,

represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 1 September 2015;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares (as defined below), or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Triton IV LuxCo No.19 S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred (500) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A10 shares (the "A10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares, A9 Shares, and A10 Shares shall together be referred to as the "A Shares".

The B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, B5 Shares, B6 Shares, B7 Shares, B8 Shares, B9 Shares, and B10 Shares shall together be referred to as the "B Shares" and together with the A Shares, the "Shares" and each a "Share".

The A1 Shares and the B1 Shares shall together be referred to as the "Class 1 Shares".

The A2 Shares and the B2 Shares shall together be referred to as the "Class 2 Shares".

The A3 Shares and the B3 Shares shall together be referred to as the "Class 3 Shares".

The A4 Shares and the B4 Shares shall together be referred to as the "Class 4 Shares".

The A5 Shares and the B5 Shares shall together be referred to as the "Class 5 Shares".

The A6 Shares and the B6 Shares shall together be referred to as the "Class 6 Shares".

The A7 Shares and the B7 Shares shall together be referred to as the "Class 7 Shares".

The A8 Shares and the B8 Shares shall together be referred to as the "Class 8 Shares".

The A9 Shares and the B9 Shares shall together be referred to as the "Class 9 Shares".

The A10 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the "Class 10 Shares".

The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares, the Class 7 Shares, the Class 8 Shares, the Class 9 Shares and the Class 10 Shares shall together be referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit shareholder (or such shareholder's successor(s) or assignee(s)) by whom the relevant premium has originally been paid. Upon the issue of new A Shares and/or B Shares, the Company may, out of share premium paid-in on such A Shares and/or B Shares, allot ten per cent (10%) of the nominal value of the newly issued Shares to the reserve required by law (the "Legal Reserve") in order to ensure that the Legal Reserve amounts at all time to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company in accordance with the Laws.

Each time a capital contribution (in cash or in kind), including any share premium attached to it, is made in consideration of the issue of A Shares and/or B Shares (individually referred to as the "Contribution" and collectively referred to as the "Contributions"), the Board of Managers (as defined below) shall keep track, in the books of the Company, of the Contribution(s) and will draw up a set of analytical accounts for the A Shares and the B Shares.

To the extent permissible by the Laws, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a Legal Reserve, and subject to the following, the A Shares and the B Shares shall be entitled to an exclusive right to

distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions").

If the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following rules:

- each Class 1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than ten per cent (10%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than nine per cent (9%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than eight per cent (8%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one per cent (1%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding Class of Shares in reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares) (the "Remaining Dividend").

The Remaining Dividend shall be distributed as follows:

- The holder(s) of A Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of A Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares)

- The holder(s) of B Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of B Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares).

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the

Art.s of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class. In the case of a

repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares).

The redemption price shall be set in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation for distributions of Remaining Dividend.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, if so appointed, or by any other Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors (réviseur d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder (s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where

the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

		500 B8 shares	
		500 B9 shares	
		500 B10 shares	
Total:	EUR 12,500.-	620,500 A1 shares	EUR 12,500.-
		500 A2 shares	
		500 A3 shares	
		500 A4 shares	
		500 A5 shares	
		500 A6 shares	
		500 A7 shares	
		500 A8 shares	
		500 A9 shares	
		500 A10 shares	
		620,500 B1 shares	
		500 B2 shares	
		500 B3 shares	
		500 B4 shares	
		500 B5 shares	
		500 B6 shares	
		500 B7 shares	
		500 B8 shares	
		500 B9 shares	
		500 B10 shares	

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 2C, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr Thomas Sonnenberg, born on 17 July 1961 in Köln (Germany), with professional address at 2C, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr Mukul Sharma, company director, born on February 17, 1975, in New Delhi, India, residing in 32 Woodhouse Eaves, Northwood, Middlesex, HA63NF, United Kingdom, as Class B manager;
- Mr Matt Crill, company director, born on 8 October 1978 in Jersey, Channel Islands, residing at Autumn Flower, Clos Cerise, La Grande Route de St. Martin, St. Saviour, Jersey, JE2 7GT, as Class B manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre septembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte.

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,07 euros, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725, représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée le 1^{er} septembre 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

et

2) TFF IV Limited, une société (limited liability company) régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, îles anglo-normandes, et immatriculée au Registre des Sociétés (Company's Registry) de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 110817, agissant en sa qualité de general partner de Triton Fund IV F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, îles anglo-normandes, immatriculée au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1493, représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée le 1^{er} septembre 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales (telles que définies ci-après), ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV LuxCo No.19 S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du(des) Gérant(s) (tels que définis ci-dessous).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du(des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises appartenant au groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut

pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales A1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales de catégorie B1 (les «Parts Sociales B1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales A2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B2 (les «Parts Sociales B2») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales A3») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B3 (les «Parts Sociales B3») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales A4») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B4 (les «Parts Sociales B4») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A5 (les «Parts Sociales A5») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B5 (les «Parts Sociales B5») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A6 (les «Parts Sociales A6») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B6 (les «Parts Sociales B6») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A7 (les «Parts Sociales A7») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B7 (les «Parts Sociales B7») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A8 (les «Parts Sociales A8») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B8 (les «Parts Sociales B8») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A9 (les «Parts Sociales A9») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B9 (les «Parts Sociales B9») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie A10 (les «Parts Sociales A10») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées;
- cinq cents (500) parts sociales de catégorie B10 (les «Parts Sociales B10») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant intégralement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales A5, les Parts Sociales A6, les Parts Sociales A7, les Parts Sociales A8, les Parts Sociales A9, et les Parts Sociales A10 sont collectivement dénommées les «Parts Sociales A».

Les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les Parts Sociales B4, les Parts Sociales B5, les Parts Sociales B6, les Parts Sociales B7, les Parts Sociales B8, les Parts Sociales B9, et les Parts Sociales B10 sont collectivement dénommées les «Parts Sociales B», et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

Les Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 1».

Les Parts Sociales A2 et les Parts Sociales B2 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 2».

Les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 3».

Les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales B4 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 4».

Les Parts Sociales A5 et les Parts Sociales B5 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 5».

Les Parts Sociales A6 et les Parts Sociales B6 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 6».

Les Parts Sociales A7 et les Parts Sociales B7 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 7».

Les Parts Sociales A8 et les Parts Sociales B8 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 8».

Les Parts Sociales A9 et les Parts Sociales B9 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 9».

Les Parts Sociales A10 et les Parts Sociales B10 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie 10».

Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5, les Parts Sociales de Catégorie 6, les Parts Sociales de Catégorie 7, les Parts Sociales de Catégorie 8, les Parts Sociales de Catégorie 9, et les Parts Sociales de Catégorie 10 sont ensemble dénommées les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En sus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-après), à la condition que de tels rachats de Parts Sociales ou de telles distributions de dividendes provenant de la prime d'émission bénéficient uniquement à l'associé (ou à l'(aux) ayant(s) droit ou au(x) cessionnaire(s) de cet associé) ayant initialement payé la prime en question. Lors de l'émission de nouvelles Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, la Société peut, à partir de la prime d'émission payée sur de telles Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, affecter à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale») une partie de la prime d'émission payée sur ces Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B à concurrence de dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales nouvellement émises afin que le montant de la Réserve Légale soit en permanence égal à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société conformément aux Lois.

Chaque fois qu'un apport en capital (en numéraire ou en nature), comprenant toute prime d'émission y afférente, est effectué en contrepartie de l'émission de Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B (individuellement dénommé «Apport» et collectivement dénommés les «Apports»), le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) doit inscrire le(s) Apport(s) dans les livres de la Société, et établira un ensemble de comptes analytiques pour les Parts Sociales A et les Parts Sociales B.

Dans la limite de ce qui est autorisé par les Lois, incluant, de manière non exhaustive, le respect de l'obligation légale de constituer une Réserve Légale, et sous réserve des stipulations suivantes, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B bénéficient d'un droit exclusif aux distributions effectuées par la Société au moyen de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction de la réserve et (v) liquidation (les «Distributions»).

Si la Société décide de procéder à des Distributions, le montant affecté à cette fin doit être distribué conformément aux règles suivantes:

- chaque Part Sociale de Catégorie 1 donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins dix pour cent (10%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 2 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins neuf pour cent (9%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 3 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins huit pour cent (8%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 4 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins sept pour cent (7%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 5 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins six pour cent (6%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 6 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 7 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 8 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 9 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins deux pour cent (2%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

- chaque Part Sociale de Catégorie 10 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant égal à au moins un pour cent (1%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»); et

tout dividende restant après l'attribution du Droit au Bénéfice doit être intégralement affecté à toutes les Parts Sociales composant la dernière Catégorie de Parts Sociales alors en circulation dans un ordre numérique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie 10 puis en remontant jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie 1) (le «Dividende Restant»).

Le Dividende Restant doit être distribué comme suit:

- le(s) porteur(s) de Parts Sociales A ont le droit de recevoir une portion du Dividende Restant calculée selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X (Valeur de l'Apport ou des Apports effectué(s) en considération des Parts Sociales A / Montant total de l'Apport ou des Apports effectué(s) en considération des Parts Sociales A et Parts Sociales B)- le(s) porteur(s) de Parts Sociales B ont le droit de recevoir une portion du Dividende Restant calculée selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X (Valeur de l'Apport ou des Apports effectué(s) en considération des Parts Sociales B / Montant total de l'Apport ou des Apports effectué(s) en considération des Parts Sociales A et Parts Sociales B)

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par l'associé ou les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts Sociales, notamment par annulation d'une Catégorie de Parts Sociales entière par voie de rachat et d'annulation de toutes les Parts Sociales en circulation dans cette catégorie. Dans l'hypothèse du rachat et de l'annulation de l'intégralité d'une Catégorie de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales doivent être effectués dans un ordre numérique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie 10 et en remontant jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie 1).

Le prix de rachat doit être déterminé conformément aux règles prévues à l'article 5 des Statuts pour les distributions du Dividende Restant.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (dénommé le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) et au maximum six (6) membres, associés ou non (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, sous réserve toujours du respect des règles suivantes:

(i) aussi longtemps que les Parts Sociales A sont en circulation, au moins deux (2) et au maximum trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentés par une majorité de porteurs de Parts Sociales A (les «Gérants de Catégorie A»); et

(ii) aussi longtemps que les Parts Sociales B sont en circulation, au moins deux (2) et au maximum trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentés par une majorité de porteurs de Parts Sociales B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les Gérants demeureront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Chaque Gérant peut démissionner ou être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de catégorie A ou Gérants de catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B peut seulement être remplacé par un Gérant d'une même catégorie, nommé conformément aux stipulations du présent article.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés ou au(x) commissaire(s) relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si le ou les associé(s) a(ont) qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de catégorie A ou Gérants de catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu suite aux votes favorables d'une majorité de Gérants, comprenant notamment au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut également nommer un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président, le cas échéant, ou par tout autre Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise au moins trois (3) jours calendaires avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord dûment consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés par une résolution précédemment adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant de même catégorie comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance de même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés, sauf si une majorité plus élevée est requise en vertu d'un contrat conclu entre les associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas cette majorité plus élevée doit s'appliquer. Dans l'hypothèse où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, ces décisions doivent être adoptées par une majorité des voix des Gérants présents ou représentés, comprenant le vote favorable d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. En cas d'égalité des voix, la décision sera réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés, de même contenu, et chacun d'entre eux étant signé(s) par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du(des) Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de séance et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y seront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'associé ou des associés, le(s) Gérant(s) peu(ven)t recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peu(ven)t, de plus, être remboursé(s) de toutes les dépenses qu'il(s) aura(ont) exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations, ni voter sur une telle opération.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne comme décrit ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou sera en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à ces contrats ou relations d'affaires.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Le(s) Gérant(s) est(sont) uniquement responsable(s) de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages-intérêts et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou passées de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou faute lourde. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de faute lourde. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent (et devront, dans les cas prévus par la loi), être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(seront), le cas échéant, nommé(s) par le ou les associé(s) qui déterminera(ont) leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution du ou des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut uniquement, en vertu des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Le ou les associé(s) exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, et dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents, de même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) Gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le renvoyant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption des résolutions de l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) Gérant(s), le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblée générale, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du(des) Gérant(s), et, à défaut, du commissaire (le cas échéant), ou, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire,

indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut participer à toute assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s), ou, à défaut d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales d'associés doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront documentées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'associé ou aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, le ou les associé(s) décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé ou aux associés, conformément aux règles y afférentes prévues à l'article 5 des Statuts.

Sous réserve des conditions fixées (le cas échéant) par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peu(ven)t procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le(s) Gérant(s) ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes énoncées à l'article 5 des Statuts.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été actés par la notaire, les parts sociales de la Société ont toutes été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été intégralement payée en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 6.250,-	620.500 parts sociales A1 500 parts sociales A2 500 parts sociales A3 500 parts sociales A4 500 parts sociales A5 500 parts sociales A6 500 parts sociales A7 500 parts sociales A8 500 parts sociales A9 500 parts sociales A10	EUR 6.250,-
Triton Fund IV F&F L.P.	EUR 6.250,-	620.500 parts sociales B1 500 parts sociales B2 500 parts sociales B3 500 parts sociales B4 500 parts sociales B5 500 parts sociales B6 500 parts sociales B7 500 parts sociales B8 500 parts sociales B9 500 parts sociales B10	EUR 6.250,-
Total:	EUR 12.500,-	620.500 parts sociales A1 500 parts sociales A2 500 parts sociales A3 500 parts sociales A4 500 parts sociales A5 500 parts sociales A6 500 parts sociales A7 500 parts sociales A8 500 parts sociales A9 500 parts sociales A10 620.500 parts sociales B1 500 parts sociales B2 500 parts sociales B3 500 parts sociales B4 500 parts sociales B5 500 parts sociales B6 500 parts sociales B7 500 parts sociales B8 500 parts sociales B9 500 parts sociales B10	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès lors à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

143616

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2015.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Thomas Sonnenberg, né le 17 juillet 1961 à Cologne (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mukul Sharma, dirigeant de société, né le 17 février 1975 à New Delhi (Inde), résidant au 32 Woodhouse Eaves, Northwood, Middlesex, HA63NF, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Matt Crill, dirigeant de société, né le 8 octobre 1978 à Jersey, îles anglo-normandes, résidant à Autumn Flower, Clos Cerise, La Grande Route de St. Martin, St. Saviour, Jersey, JE2 7GT, en tant que Gérant de Catégorie B.

La notaire soussignée qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec la notaire soussignée, le présent acte.

Signé: K. Klingele, L. Grethen.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 septembre 2015. GAC/2015/7599. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154209/956.

(150169632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

3W Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 180.862.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153839/9.

(150168374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

be2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153842/9.

(150169626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.
